



Pomy, le 11 novembre 2013

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2013 - 06

Budget de fonctionnement pour l'année 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 11 novembre 2013, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2014, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 18 novembre 2013.

Avec aux recettes Fr. 2'553'943.- et aux dépenses Fr. 2'555'519.-, ce budget 2014 se solde par un excédent de dépenses de Fr. 1'576.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.
Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 2'200'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.45 %
- Fr. 2'465'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,45 %
- Fr. 90'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.5 %
- Fr. 39'100.- Prêt LIM sans intérêts.

1. Administration.

La municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musique est compris dans le poste.

2. Finances.

210. Impôt.

Le montant de Fr. 1'181'700.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI.

Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

220. Finances.

Alimentation du fond de péréquation 19 points d'impôts soit Fr. 385'168.-

3. Domaines et bâtiment.

320. Forêt.

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit Fr. 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant « couches thématiques » de Fr. 20'971.- provient de la péréquation intercommunale.

351. Trolliet.

Il est prévu quelques rénovations intérieures.

352. Grande salle.

A ce poste pour 2011, nous n'avons prévu aucun frais d'entretien spécifique dans l'attente de la rénovation de ce bâtiment, le montant de Fr. 9'000.- au poste entretien est le transfert de la conciergerie vers une entreprise de nettoyage.

353. Collège.

Les travaux de création et de réfection d'appartements sont terminés et nous permettent d'encaisser des locations pour un montant de Fr. 73'800.-.

359. Nouveau collège.

La totalité des charges, moins les vacations municipales, soit Fr. 161'200.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

4. Travaux.

420. Service urbanisme.

318. PGA. Ce sont les honoraires concernant la révision de notre plan général d'affectation et du règlement communal des constructions Fr. 30'000.- pour l'année 2014.

430. Routes.

314.03. Le montant de Fr. 34'000.- correspond au remplacement des anciens luminaires du chemin de l'Aurore ne correspondant plus aux normes d'économie d'énergie.

450. Ordures ménagères et décharge.

318. L'introduction de la taxe au sac a fortement baissé le volume des déchets incinérables.

460. Réseau d'égouts et épuration.

352. Le financement de ce poste devra également à l'avenir être partiellement financé par une taxe EU.

5. Instruction publique et cultes.

352.00. Selon budget de l'ASIYE

6. Police.

600. Administration

351. Réforme policière Fr. 68'141.- selon la prévision du canton.

650. Défense contre l'incendie.

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie Fr. 28'000.- soit Fr. 40.- par habitant.

7. Sécurité sociale.

720. Prévoyance sociale cantonale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr. 374'402.-

365. Contribution à l'AVASAD & aux hôpitaux.

700 habitants à Fr. 82.30 = Fr. 57'610.- une légère baisse du montant par habitant, liée au nouvel accord canton commune négocié cet été et accepté par le Grand Conseil dernièrement.

8. Services industriels.

810. Service des eaux.

Pour 2013, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Fr. 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 41'385.- au fonds de réserves affectées. Les fortes précipitations de ces deux dernières années ont augmenté le potentiel de nos sources.

Conclusions.

La capacité d'autofinancement de ce budget est de Fr. 229'926.- soit un peu plus du 9 % de nos recettes globales.

La capacité d'autofinancement que ce budget dégage doit permettre à notre commune d'une part, de faire face à toutes nos obligations financières relatives à notre bon fonctionnement, et d'autre part nous laisse une charge pour des investissements futurs. Néanmoins, la croissance constante des reports de charges du canton vers les communes et la croissance continue de la facture sociale nous interpellent sur l'avenir.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2014, tous nos amortissements obligatoires sont couverts mais ce budget est légèrement déficitaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2014 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux



La Secrétaire:

N. Dupertuis